

ISSN : 2773 – 3289

Ε.Θ.Ο.Ι.Τ. + Λ.Ε.Θ. Ε.Ι.Χ.Ε. ~ Revue TADAMSA D-UNEGMU~
مجلة تدمسا ذنقمو ~ Review TADAMSA D-UNEGMU

Dépôt légal : Mai 2021
إيداع قانوني : ماي 2021

Ε.Θ.Ο.Ι.Τ. + Λ.Ε.Θ. Ε.Ι.Χ.Ε. ~ Revue TADAMSA D-UNEGMU~
TADAMSA D-UNEGMU Review مجلة تدمسا ذنقمو



Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques



ISSN : 2773 – 3289

Ε.Θ.Ο.Ι.Τ. + Λ.Ε.Θ. Ε.Ι.Χ.Ε. ~ Revue TADAMSA D-UNEGMU~
TADAMSA D-UNEGMU Review مجلة تدمسا ذنقمو

Revue scientifique semestrielle dédiée aux Sciences
Économiques

مجلة علمية سداسية للعلوم الاقتصادية

N° 2 Juillet 2021

Dépôt légal : Mai 2021
إيداع قانوني : ماي 2021



PRÉSENTATION DE LA REVUE

La revue TADAMSA D- UNEGMU a pour ambition d'être une fenêtre sur le monde scientifique pour exposer des visions, réflexions et tant d'analyses de jeunes chercheurs en quête d'exploration scientifique sur des sujets d'économie. Elle vise à rendre visibles leurs apports, leur voix scientifique sur de nombreux sujets et domaines sur lesquels des compétences existent. La revue vise aussi à assurer l'accessibilité des travaux des jeunes chercheurs, des équipes de recherche pour être en phase avec les exigences actuelles tant au niveau national qu'international. La revue se présente comme un moment de réflexion et d'analyse en valorisant les travaux scientifiques des chercheurs et doctorants

1. Domaines couverts

Ouverte à des sujets du domaine de la science économique en traitant de l'actualité économique nationale et internationale : Economie et socio économie, économie du développement, du développement local, fiscalité locale, économie bancaire et monétaire, marchés financiers, économie de l'environnement et du développement durable, économie urbaine.

Le public visé est la communauté scientifique, les chercheurs et étudiants, le secteur économique et tous les acteurs institutionnels en quête d'outils d'aide à la décision.

TADAMSA D- UNEGMU est une revue académique dotée de comités scientifique et de rédaction qui intègrent des compétences nationales et internationales.



2. Les langues de publication: sont le français, l'anglais, tamazight et l'arabe.

3. Périodicité :

La revue est semestrielle pour permettre la maturation de sa production, préparation des numéros spéciaux, la sélection rigoureuse des articles à publier...TADAMSA D- UNEGMU Privilégie la production scientifique dans le cadre du respect des règles de déontologie et d'éthique en veillant à mettre la barre haut et en exigeant le niveau requis en langue, en analyse et en ouverture scientifique.



CHARTRE D'ÉTHIQUE DE LA REVUE

**E.⊙⊙:IT †Λ.⊙⊙. E :!XC⊙ ~ Revue TADAMSA D-UNEGMU~
TADAMSA D-UNEGMU Review ~ مجلة تدمسا نُنقمو**

Préambule

La présente charte définit le cadre et les règles de bon fonctionnement de la publication. Ce sont principalement les normes d'éthique à respecter, du choix des articles jusqu'à leur publication ou rejet. Ces règles déontologiques doivent impérativement être respectées pour assurer la crédibilité de la revue et sa pérennité.

Le comité de rédaction, en premier lieu le rédacteur en chef, est responsable de leur respect comme de l'animation de la revue et du processus de publication et d'édition.

La liberté d'expression y est garantie dans le cadre de la rigueur scientifique et des règles de bienséance.

Le fonctionnement de la publication se fait dans le respect strict de la charte de déontologie universitaire du MESRS et des différents arrêtés relatifs au plagiat et à l'activité de publications universitaires.

Le comité de rédaction veille à l'amélioration continue de la qualité scientifique de la revue, à sa notoriété et à la crédibilité des articles publiés.

La publication est principalement financée par l'université, toute aide ou contribution en faveur de la revue se fait de manière désintéressée, dans la transparence et ne doit en aucun cas influencer sur son contenu ou générer un conflit d'intérêts.



Le comité de rédaction s'assure de la disponibilité d'outils logiciels à jour de contrôle de l'originalité des textes et de leur utilisation systématique.

Aucune mesure restrictive arbitraire tel que le rejet sans raison d'article ou autre ne peut être tolérée. Seule l'originalité, la qualité scientifique, la fiabilité des données et des informations concernant le ou les auteurs priment sur toute autre considération. L'impartialité doit être de rigueur.

Le processus et la procédure d'évaluation et d'expertise des articles se fait dans les règles de l'art communément admises et pratiquées par les revues académiques et scientifiques. Dans ce sens, le choix et la liste des évaluateurs est systématiquement soumise au comité de rédaction pour validation ainsi que les nouvelles candidatures. L'anonymat des évaluateurs lors de l'expertise d'un article est préservé et garanti par le comité de rédaction. En outre, ce dernier ne peut en aucun cas révéler les noms des auteurs aux évaluateurs. Il s'agit là d'effectuer le travail d'expertise en assurant une grande confidentialité à toutes les étapes du processus éditorial. L'évaluation s'effectue donc en double aveugle.

Face au non-respect des droits d'auteurs, de plagiat ou de diffamation, le comité de rédaction se réserve le droit d'entamer les procédures prévues dans ce sens par la loi, la réglementation et la charte de déontologie universitaire.

Collecte et sélection des articles à publier

Les articles sont soumis directement, selon la procédure arrêtée, au comité de rédaction par leurs auteurs. Dans le cas où le projet d'article serait remis à l'un des membres du comité, ce



dernier est exclu des discussions et processus d'évaluation dudit article.

Au dépôt du projet d'article, l'auteur doit garantir, en certifiant, l'originalité du texte dans son intégralité, qu'il n'a jamais fait l'objet d'une publication avant et qu'aucune copie n'a été remise ailleurs pour publication.

Une présélection est faite lors des séances ordinaires du comité de rédaction en relation avec la ligne éditoriale, les dossiers en cours de préparation, la pertinence de sa publication...

Sélectionné à ce premier niveau, le projet d'article est soumis à une expertise par deux, voire trois évaluateurs. Le troisième évaluateur est généralement sollicité en cas de contradiction des résultats des deux premières expertises.

L'acceptabilité de l'article est définie par la seule qualité scientifique et méthodologique du texte. Une attention particulière est portée sur les références citées par le ou les auteurs ainsi qu'à l'originalité et à la rigueur de l'écrit. Aussi bien le rejet arbitraire d'un manuscrit que le laxisme dans son traitement ne sont acceptés. Dans ce sens, les évaluateurs qui pratiquent sans objectivité leur travail et qui récidivent sont identifiés et le comité de rédaction peut prendre les mesures qu'il jugera adéquates les concernant.

L'expertise du manuscrit est établie à travers un rapport de l'évaluateur conforme au formulaire établi par le comité de rédaction. Ce dernier peut en recommander clairement :

- Sa publication ;
- Son rejet avec les explications justifiant ce conseil ;



- Sa modification avec la liste des réserves et éventuellement une estimation du potentiel de maturation de l'article.

Les deux ou trois expertises de l'article sont classées dans un dossier libellé au titre du texte et au nom de son ou ses auteurs qui sera soumis au comité de rédaction selon les règles définies plus haut. La décision finale de publier ou non l'article revient au comité de rédaction. Dans le cas d'une proposition de modification, le rédacteur en chef ou un membre du comité désigné par ce dernier sera chargé de faire part à l'auteur ou aux auteurs du manuscrit des réserves émises avec possibilité de remettre la nouvelle mouture dans le circuit en reprenant la procédure initiale.

En cas de rejet, l'auteur est en droit d'en connaître les raisons et éventuellement d'entamer un recours et de défendre son projet auprès du comité de rédaction. Il est évident qu'aucune formulation injurieuse ou dévalorisante pour l'auteur ne peut être acceptée ou admise.

Après publication

Dans le cas de contestation après publication portant sur un ou plusieurs articles, le comité de rédaction réagit dans des délais raisonnables en impliquant, suivant le cas, le ou les auteurs dans la prise en charge du débat scientifique ou dans les précisions à apporter.

Dans le cas d'un débat en réaction à un article, l'implication de l'auteur est incontournable et la revue peut en assurer l'animation et la publication d'un compte rendu pour ses lecteurs.



Dans le cas d'une contestation portant sur la fiabilité des données présentées, d'une thèse ou idée, l'auteur est tenu de donner ses explications ou un erratum dans les délais. La revue peut aussi accompagner ces explications de l'auteur par son propre commentaire.

Enfin, dans le cas d'une dénonciation de non-respect de droits d'auteur, de plagiat..., le comité de rédaction mène sa propre enquête et, si confirmation de la justesse de la réaction, présenter ses excuses aux lecteurs et entamer les procédures de circonstance à l'encontre de ou des auteur (s).

Dans tous ces cas, aucune date de péremption n'est définie. En d'autres termes, les contestations émises même sur des numéros précédents sont traitées au même titre que celles soulevées par les articles du dernier numéro.



SOMMAIRE

- « Analyse de l'interaction gouvernance / efficience au regard des approches disciplinaire et cognitive de la gouvernance », GUERCHOUH, M ; SI-MOHAMMED, DJ.....08
- « La valorisation des territoires par le patrimoine artisanal », DAHMANI, M.....38
- « Processus du développement territorial et dynamique locale en Algérie, Etude exploratoire du territoire Blidéen », FERDJ, Y.....55
- « Le paysage : un outil de développement d'attractivité territoriale dans la région de jijel », BOUHELOUF-BERRETIMA, Y.....81
- « La crise sanitaire de la COVID-19 et ses répercussions sur l'économie mondiale : état des lieux et perspectives, cas de l'Algérie », MOKRANE, A.....113
- « إدارة المعرفة ودورها في عملية اتخاذ القرار الاستراتيجي: مقارنة نظرية », دحاك عبد النور 134